

**Motion du 23 novembre 2010 de Mmes Salika Wenger, Vera Figurek, Hélène Ecuyer et M. Christian Zaugg: «Pour élaborer un plan localisé de quartier portant sur le périmètre des terrains de la caserne des Vernets (1250 logements)».**

(refusée par le Conseil municipal lors de la séance du  
15 mai 2013, dans le rapport M-951 A)

**PROJET DE MOTION**

Considérant:

- que les terrains de la caserne des Vernets, situés en 3<sup>e</sup> zone de construction sont propriété de l'Etat de Genève, et qu'ils sont entourés par la rue François-Dussaud, la rue Hans-Wilsdorf, le quai des Vernets et par les immeubles de la route des Acacias;
- que deux bâtiments seulement de la caserne sont situés le long de la rue François-Dussaud, d'une part, et de la rue Hans-Wilsdorf, d'autre part;
- que les terrains en bordure du périmètre de ces deux rues ne sont pas utilisés par la caserne, de sorte qu'ils pourraient permettre de construire immédiatement des immeubles locatifs, pour autant que la Confédération donne son accord à la libération de cet espace pour réaliser ce projet;
- que, au moment où la caserne sera déplacée dans le site de la place militaire à Epeisses, les deux bâtiments de la caserne pourront être démolis et remplacés ultérieurement par des immeubles locatifs pour finaliser le projet;
- que, en bordure du périmètre de la caserne le long du quai des Vernets, se trouvent des constructions basses en matière légère, dont une salle de gymnastique, qui peuvent être déplacées en bordure des terrains à l'arrière des immeubles de la route des Acacias, en prolongation d'un pavillon provisoire déjà existant;
- que, en réalisant dans ce site exceptionnel du logement, il y a lieu de construire des immeubles d'au moins 10 étages et un attique et de 18 m de largeur, comprenant principalement des appartements de trois à cinq pièces;
- que les immeubles projetés auraient au total 540 m linéaires de construction, en aménageant des ouvertures donnant sur le site, dont le centre devrait être affecté à un espace de verdure et à des équipements publics, notamment un groupe scolaire et des aménagements de quartier en prévision du développement du quartier Praille–Acacias–Vernets;
- que ces paramètres correspondraient à 106 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher brute constructible, représentant environ 1250 logements, sur la base d'une moyenne de 80 m<sup>2</sup> de surface de plancher brute par appartement;
- que les motionnaires demandent que le Conseil administratif intervienne auprès du Département fédéral de la défense afin qu'il libère les terrains en bordure du site de la caserne des Vernets, sur une distance de 30 à 40 m, pour permettre la construction de logements à cet endroit;
- qu'il demande au Conseil d'Etat d'attribuer un droit de superficie de ces terrains de l'Etat à la Ville de Genève pour réaliser ce projet,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à lui soumettre le projet de plan localisé de quartier portant sur le périmètre de la route des Acacias, la rue François-Dussaud, la rue Hans-Wilsdorf et le quai des Vernets;
- à demander à la Confédération de libérer le pourtour dudit site pour construire des immeubles de logements locatifs;
- à demander au Conseil d'Etat de mettre à disposition ces terrains en droit de superficie au profit de la Ville de Genève;
- à faire rapport au Conseil municipal tous les trois mois sur l'avancement du projet de construction de logements.